

11 mars 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 11 mars 2014, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Denis Chagnon, maire suppléant, et à laquelle assistent MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin, Mme Michèle Massé, conseillers.

Sont également présents : le directeur général, M. Bertrand Déry et la greffière, Me Isabelle François

Est absent : M. Guy Benjamin, maire

2014-03-058 Adoption des procès-verbaux du 11 et 20 février 2014

Des copies des procès-verbaux des séances tenues le 11 et 20 février 2014 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu que les procès-verbaux des séances du 11 et 20 février 2014 soient et sont adoptés tels que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-059 Adoption des comptes selon les listes mensuelles

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 41 462 à 41 480 pour un montant de : 180 677,37 \$

Chèques 41 482 à 41 523 pour un montant de : 199 011,59 \$

Comptes payables :

Chèques 41 524 à 41 630 pour un montant de : 118 723,52 \$

Comptes recevables :

Comptes 4FD000012 à 4FD000020 pour un montant de : 11 302,65 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11 mars 2014

2014-03-060 Dépôt de documents

La trésorière dépose à la table du conseil le Rapport d'activités du trésorier municipal / Rapport de dépenses électorales conformément aux prescriptions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

2014-03-061 Contrats octroyés en vertu du Règlement numéro 186 / Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M. Bertrand Déry, directeur général, a autorisé les propositions suivantes :

- Attribution du mandat d'étude géotechnique dans le cadre de la reconstruction du chalet du club de golf à la firme InspecSol de Saint-Romuald pour un montant de 8 950 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 21 février 2014;
- Attribution du contrat d'installation de poteaux électriques - installation électrique temporaire dans le cadre de la reconstruction du chalet du club de golf à la firme Lignes STE Ité de Granby pour un montant de 15 400 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 10 mars 2014;

2014-03-062 Nomination du maire suppléant

Considérant que la résolution 2013-11-375 nommait M. Denis Chagnon, conseiller, maire suppléant;

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu que M. Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant rétroactivement depuis la période du 12 février jusqu'au 13 mai 2014 et est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est également résolu que M. Denis Chagnon soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11 mars 2014

2014-03-063 Nouvelle grille d'évaluation des employés municipaux / Adoption

Considérant qu'une nouvelle grille d'évaluation de la performance des employés municipaux a été élaborée;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'adopter la grille d'évaluation de la performance des employés municipaux telle que proposée par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-064 Adhésion au regroupement de l'UMQ pour les services d'assurances collectives pour employés

Attendu que conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé le 16 décembre 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités membres du regroupement Estrie-Montérégie;

Attendu qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

Attendu que le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du consultant et du comité de gestion;

Attendu que lors de sa réunion du 20 février 2014, le conseil d'administration de l'UMQ a octroyé le contrat regroupé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités et organismes municipaux du regroupement, dont la Ville de Saint-Césaire;

Attendu que le consultant de l'UMQ communiquera avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement dans les prochains jours afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, ou de la manière d'accéder à ces informations;

Attendu qu'en vertu de la Loi, la Ville de Saint-Césaire est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

11 mars 2014

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} juin 2014;

QUE la Ville de Saint-Césaire s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

QUE la Ville de Saint-Césaire s'engage à respecter les dispositions dudit contrat, tant envers le fournisseur qu'envers l'UMQ, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-065 Renouvellement des licences antivirus

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de procéder au renouvellement de trente (30) licences antivirus pour une durée de trois (3) ans pour les équipements informatiques de la Ville de Saint-Césaire auprès de Logimax Service informatique de Saint-Césaire pour un montant de 1 050 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-066 Demande d'appui de la FADOQ en faveur des aînés du Québec

Considérant que la Ville de Saint-Césaire reconnaît qu'il est de la responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate pour tous les aînés du Québec;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire encourager la FADOQ afin de faire de la qualité de vie des aînés une priorité dans notre société;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

11 mars 2014

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire s'engage à :

- Prévoir l'impact sur la qualité de vie des aînés dans toutes décisions, pratiques, choix de gestion et relations, et à faire en sorte que son action favorise le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour tous les aînés;
- Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes ses actions;
- Reconnaître sa responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société;
- Communiquer, mobiliser, revendiquer, demander, dans la mesure de ses capacités, que l'ensemble des intervenants de la société civile mette en œuvre les actions nécessaires à assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-067 **Demande d'appui du CALM (comité d'alphabétisation locale de Marieville)**

Considérant que le comité d'alphabétisation occupe un local à même le centre d'action bénévole de Saint-Césaire depuis septembre 2013;

Considérant que le CALM a pour mission, entre autres, l'alphabétisation comme pratique d'apprentissage s'adressant aux personnes qui ont des difficultés importantes de lecture, d'écriture ou de calcul;

Considérant que le conseil municipal est préoccupé par le taux de décrochage élevé chez les jeunes garçons;

Il est proposé par : **André Deschamps**

Et résolu d'accorder une subvention de 500 \$ pour l'année 2014 dans le cadre du programme de parrainage du Comité d'alphabétisation locale de Marieville (CALM) qui un point de service à Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-068 **Demande d'appui pour la Fête de l'Amour**

Il est proposé par : **Michel Denicourt**

Et résolu d'accorder un appui financier de 150 \$ au comité organisateur de la Fête de l'Amour 2014 qui se tiendra le 26 avril 2014 à Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11 mars 2014

2014-03-069 Demande d'appui pour la 38^e édition des Jeux Fadoq-Région Richelieu-Yamaska

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accorder un appui financier de 100 \$ pour la tenue de la 38^e édition des Jeux des aînés de la FADOQ, région Richelieu-Yamaska, qui aura lieu de mars à mai 2014 et dont une des activités sera tenue à Saint-Césaire. Cette somme sera versée à même les profits de l'omnium de golf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-070 Entente administrative concernant la communication de renseignements avec la SAAQ / mise à jour et autorisation

Attendu qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Saint-Césaire, il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») communique certains renseignements à la Ville de Saint-Césaire;

Attendu qu'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la Ville de Saint-Césaire communique certains renseignements à la Société;

Attendu qu'à cet effet, la Ville de Saint-Césaire a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société, le 19 janvier 2005;

Attendu que suite à des changements à la direction générale, il y a lieu de désigner M. Bertrand Déry, directeur général à titre de coordonnateur et Mme Francine Gendron, greffière de la Cour municipale à titre de responsable des employés désignés pour l'application de ladite entente;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu :

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

11 mars 2014

Que la Ville de Saint-Césaire désigne pour l'application de ladite entente :

- Monsieur Bertrand Déry, directeur général à titre de coordonnateur de l'entente;
- Madame Francine Gendron, greffière de la Cour municipale, à titre de responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société.

Que madame Francine Gendron, responsable des employés désignés, puisse désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'elle est chargée d'identifier pour la seconder dans cette tâche ou pour la remplacer en cas d'absence temporaire.

Que madame Francine Gendron, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-071 Offre de service pour un système de communications automatisées vers les citoyens / Autorisation

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de procéder à la location d'un système de communications automatisées vers les citoyens ou vers des groupes spécifiques auprès de la compagnie Somum Solutions de Victoriaville pour un montant annuel de 4 524,28 plus les taxes applicables, le tout selon la soumission SO-000010-62 datée du 28 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-072 Radar portatif / Rachat de la part de la Ville de Marieville

Considérant que les municipalités de Saint-Césaire, Marieville, Saint-Paul-d'Abbotsford et de L'Ange-Gardien ont conclu une entente intermunicipale pour l'achat d'un radar portatif;

Considérant que les municipalités désirent revoir les modalités de cette entente;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire propose de racheter la part de la Ville de Marieville;

11 mars 2014

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'autoriser le rachat de la portion du radar portatif pour un montant de 2000 \$ à la Ville de Marieville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-073 Laveuse et sècheuse pour les besoins du service des Travaux publics / Achat

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'autoriser l'achat d'une laveuse et d'une sècheuse neuves de marque GE de grande capacité de chargement pour les besoins du service des Travaux publics auprès de l'entreprise Lebleu Deschamps de Saint-Césaire pour la somme de 718 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-074 Réajustement de l'horaire du poste du directeur du Service des Travaux publics

Considérant que M. Mario Dufresne, employé-cadre à temps plein à la Ville de Saint-Césaire, avec un horaire régulier de 40 heures par semaine, a manifesté le désir de diminuer ses heures de travail;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu qu'à partir du 17 mars 2014, l'horaire hebdomadaire de travail de M. Mario Dufresne, passera de 40 heures à 35 heures et que son salaire actuel sera diminué en conséquence. Il conservera son statut d'emploi de cadre.

Toutefois, lorsque M. Dufresne sera appelé pour une urgence, celui-ci devra se rendre disponible comme l'exigent ses fonctions d'employé-cadre.

Afin de s'assurer que ce réajustement d'horaire s'adapte adéquatement aux besoins du service, il est convenu de faire un bilan après trois (3) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11 mars 2014

2014-03-075 Barils récupérateurs d'eau de pluie – Entente avec le Fonds Éco IGA / Autorisation

Considérant que la Ville de Saint-Césaire souhaite convenir d'une entente avec le Jour de la Terre Québec pour le financement de barils récupérateurs d'eau de pluie dans le cadre du programme clé en main du Fonds Éco IGA;

Considérant qu'un projet d'entente a été soumis pour la subvention en nature de 70 barils récupérateurs d'eau de pluie au magasin IGA participant;

Considérant que la Ville financera 15 \$ par baril récupérateur d'eau de pluie;

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de procéder à la signature du protocole d'entente avec Projets Saint-Laurent faisant affaire sous le nom Jour de la Terre Québec dans le cadre du Fonds Éco IGA pour le financement des 70 barils récupérateurs d'eau de pluie qui seront distribués au magasin IGA de la Ville de Saint-Césaire.

Il est de plus autorisé que madame Dominique Arpin, chef d'équipe au service des Travaux publics, signe pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-076 Demande de PIIA présentée par M. Denis Papineau relativement au lot 4 411 902 (situé entre le 2255 et 2265, avenue Saint-Paul)

Considérant que monsieur Denis Papineau a un projet de construction afin de construire d'un quatre logis sur le lot 4 411 902 situé dans la zone 109;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le CCU recommande, lors de la séance du 13 février 2014, l'acceptation de la demande telle que présentée;

En conséquence :

11 mars 2014

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration du projet de construction déposé par monsieur Denis Papineau à l'égard du projet de construction d'un quatre logis sur le lot 4 411 902 situé sur l'avenue Saint-Paul.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-077 Demande de dérogation mineure présentée par M. Denis Papineau relativement au lot 4 411 902 (situé entre le 2255 et 2265, avenue Saint-Paul)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard du lot 4 411 902 situé sur l'avenue Saint-Paul afin d'autoriser que la marge latérale ouest soit portée à 2 m;

Considérant qu'en vertu du *Règlement de zonage 92-2005*, la norme minimale est de 4 m;

Considérant que la configuration du terrain, du type de bâtiment projeté et de la volonté du requérant d'aménager un stationnement facile d'accès et sécuritaire pour les locataires;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le Journal de Chambly le 19 février 2014;

Considérant que le CCU, lors de la séance du 13 février 2014, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par M. Denis Papineau à l'égard du lot 4 411 902 et ainsi permettre une marge de recul latéral de 2 m telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-078 Demande de dérogation mineure présentée par Pneus RSR relativement au 156, Route 112

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par les Pneus RSR à l'égard du 156 Route 112 afin d'autoriser une marge avant sur le rang Double qui serait de 4.52 m;

11 mars 2014

Considérant qu'en vertu du *Règlement de zonage 92-2005*, la norme minimale est de 10 m;

Considérant que la configuration du terrain rend impossible le respect des marges de recul avant sur toutes les rues;

Considérant que le bâtiment existant est implanté à 1 m de recul du rang Double;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été publié dans la Voix de l'Est le 22 février 2014;

Considérant que le CCU, lors de la séance du 27 février 2014, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Pneus RSR à l'égard de la propriété sise au 156, rang Double et ainsi permettre que la marge avant à 4.52 m telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-079 Renouvellement du mandat de membres citoyens du CCU

Considérant que le mandat de trois (3) membres est échu et doit être renouvelé;

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que les mandats des membres suivants soient renouvelés comme décrit :

<i>Membre</i>	<i>Terme</i>	<i>Échéance</i>
Nathalie Camiré	3 ^e mandat de 2 ans	1 novembre 2014
Michel Ludger St-Jacques	2 ^e mandat de 2 ans	8 juin 2014
Kevin Dufresne	2 ^e mandat de 2 ans	8 février 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11 mars 2014

2014-03-080 Fin de mandat de Bruno Audet à titre de membre citoyen du CCU

Considérant que le mandat de M. Bruno Audet à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est terminé le 13 février 2014;

Considérant que M. Audet a siégé pendant trois (3) mandats consécutifs au CCU;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Il est résolu d'adopter une motion de remerciements à l'égard de M. Bruno Audet pour les six années d'engagement à titre de membre citoyen au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-081 Offre de services de gestion agronomique des surfaces sportives / Autorisation

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'accepter la proposition de services de Services Phytosynthèse inc. de Saint-Dominique pour le soutien technique en matière de gestion des surfaces sportives de la Ville de Saint-Césaire pour un montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables le tout tel qu'il appert de la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-082 Nouvelle tarification des cours de natation et activités sportives au Complexe sportif – Printemps 2014

Considérant que les tarifs pour les cours de natation et d'aquaforme n'ont pas été révisés depuis plus de deux ans;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des tarifs pour tenir compte de l'augmentation des coûts :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de procéder à l'adoption de la nouvelle tarification des cours de natation et d'aquaforme à compter de la session du printemps 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11 mars 2014

**2014-03-083 Appel d'offres pour la fourniture d'une scène mobile extérieure /
Adjudication**

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres publiques pour l'obtention de soumissions relatives à la fourniture d'une scène extérieure mobile portant le numéro AO/2014-02-041;

Considérant les résultats obtenus, à savoir qu'une seule soumission a été déposée et qu'il s'agit de Stageline Scène Mobile inc. de L'Assomption;

Considérant que la soumission est conforme;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'accorder le contrat de fourniture de scène mobile extérieure à Stageline Scène Mobile inc. de L'Assomption, pour la somme de 127 385 \$, plus les taxes applicables, tel qu'il apparaît de l'offre de prix du soumissionnaire datée du 7 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-084 Tondeuse usagée pour le club de golf / Achat

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de procéder à l'achat d'une tondeuse usagée (2008) de marque TORO auprès des Équipements Lague Ltée de Saint-Hyacinthe pour un montant de 11 600 \$ plus les taxes applicables tel qu'il appert de la soumission du 13 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-085 Fertilisants pour le parcours du golf / Achat

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de procéder à l'achat des fertilisants pour le parcours du golf auprès de OJ de Sherrington pour un montant de 17 623,76 \$ plus les taxes applicables tel qu'il appert de la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11 mars 2014

2014-03-086 **Embauche d'employés saisonniers au club de golf – saison 2014**

Considérant les recommandations de madame Nathalie Potvin, directrice générale du club de golf de Saint-Césaire ;

Il est proposé par : **André Deschamps**

Et résolu de procéder, pour la saison 2014, à l'embauche des personnes apparaissant au tableau ci-dessous selon les conditions précisées à la grille salariale en vigueur pour les employés saisonniers du club de golf :

<i>Poste</i>	<i>Salaire - échelle</i>	<i>Début d'emploi</i>
PRÉPOSÉ AU TERRAIN – JUNIOR		
Dany Laferrière	3	Fin mars-avril
PRÉPOSÉ AU TERRAIN- SENIOR		
Chantal Angers	5	Fin mars-avril
Marc Penelle	5	Fin mars-avril
Louis Raymond	3	Fin mars-avril
Pierre Létourneau	6	Fin mars-avril
Guy Lapointe	1	Fin mars-avril
RESPONSABLE DES VOITURETTES / ENTRETIEN		
André Maisonneuve	5	1 avril 2014
Michel Piquette	5	1 avril 2014
RESPONSABLE BOUTIQUE		
Gisèle Pagé	6	11 avril 2014
Annie Touchette	6	7 avril 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER
PROJET DE RÈGLEMENT**

En conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité soumet à la consultation publique, le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage en ce qui concerne différentes dispositions d'ordre général et de diverses zones.

À la demande du maire, Me Isabelle François, greffière, explique le projet de règlement. Aucune question n'est soulevée par les citoyens, le maire met fin à la consultation publique.

11 mars 2014

2014-03-087 Deuxième projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage 92-2005* en ce qui concerne différentes dispositions d'ordre général et de diverses zones / Adoption

Considérant que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Considérant que l'assemblée publique de consultation a été dûment tenue;

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu que le deuxième projet de règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-50 modifiant le Règlement de zonage 92-2005* en ce qui concerne différentes dispositions d'ordre général et de diverses zones soit et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-088 Règlement numéro 222 relatif au traitement des élus municipaux / Adoption

Considérant que copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 222 relatif au traitement des élus municipaux de la Ville de Saint-Césaire » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11 mars 2014

2014-03-089 Règlement numéro 224 décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux / Adoption

Considérant que copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 224 décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Saint-Césaire » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-090 Raccordement du puits 5 - honoraires supplémentaires pour les travaux de structure / Autorisation

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser des honoraires supplémentaire de 1800 \$ plus les taxes applicables à la firme Axor Experts conseils pour la production d'un plan de structure afin de modifier le bâtiment existant dans le cadre des travaux de raccordement du puits 5, le tout tel qu'il appert de la proposition transmise par courriel le 10 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-091 Ordinateur portable pour le club de golf / Autorisation

Considérant que le sinistre du 4 novembre dernier a détruit le matériel informatique situé dans les bureaux de la direction du club de golf;

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de procéder à l'achat d'un ordinateur portable de marque ASUS auprès de Logimax Service Informatique de Saint-Césaire pour un montant de 561,44 \$ plus les taxes applicables tel qu'il appert de la soumission du 11 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11 mars 2014

Lecture de la correspondance.
2e période de questions.
Levée de la séance.

Denis Chagnon
Maire suppléant

Me Isabelle François
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2014-03-061; 2014-03-064; 2014-03-065; 2014-03-067; 2014-03-068;
2014-03-069; 2014-03-071; 2014-03-072; 2014-03-073; 2014-03-075;
2014-03-081; 2014-03-083; 2014-03-085; 2014-03-086; 2014-03-088;
2014-03-090; 2014-03-091.

Micheline Quilès
Trésorière